

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection maternelle et infantile Question écrite n° 83154

Texte de la question

M. Patrick Lebreton interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les recommandations de la mission « sur les conditions de reconnaissance du « délaissement parental » et ses conséquences pour l'enfant » publié par l'Inspection générale des affaires sociales en novembre 2009. Ce rapport préconisait notamment de « s'interroger dans un cadre interdisciplinaire sur la pertinence du maintien de la notion de « désintérêt manifeste » comme critère relatif à la déclaration judiciaire d'abandon». Il souhaite donc qu'elle lui indique dans quelles mesures a-t-elle mis en oeuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur: M. Patrick Lebreton

Circonscription: Réunion (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 83154

Rubrique: Famille

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7484 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)